



Mise en recouvrement par mon ancienne mutuelle.

Par **tahityboy**, le **16/08/2011** à **10:39**

Bonjour,

Mon problème actuelle est que je suis mis en recouvrement par ancienne mutuelle AMIS-AVIVA.

L'histoire commence quand j'ai décidé de cesser de payer 2 mutuelle car du fait de mon contrat avec mon employeur actuel je souscrit à une mutuelle obligatoire.

Je téléphone donc au courtier qui m'a fait souscrire à cette mutuelle pour avoir les modalités de résiliation et envoie donc en Janvier une lettre avec accusé de réception demandant ma résiliation.

Cette lettre reste sans réponse de retour de la part d'AVIVA. En attendant, voyant que les prélèvements continuaient sur mon compte je téléphone au courtiers.

Une des conseillères me dit que la photocopie de la carte mutuelle n'était pas bonne car la date de validité mentionnée sur la carte était à décembre 2010. En effet je leur avait envoyé la photocopie de l'attestation provisoire de mutuelle.

De ce fait elle me demande de leur envoyer ma nouvelle attestation par mail pour qu'ils puissent mettre un terme au contrat. ce que je fais le jour même. Nous en Mars 2011.

Ma surprise est alors de constater en mai que les prélèvements sur mon compte n'avaient pas cessé. Je me décide de les appeler mais sans suite car à chaque fois ils doivent me rappeler ce que bien sûr ils ne font pas.

Toutefois, je réussis à avoir un conseiller qui me dit de renvoyer une nouvelle lettre mais directement au courtier. Ce que je fais en Mai 2011 tout en demandant à mon banquier de bloquer le prélèvement d'AMIS.

Enfin, je reçois une mise en demeure pour non paiement de prime, alors que j'ai respecté la lettre ce que me disait les conseillers de cette société de courtage " Assurance conseils".

En août, je reçois dans la même semaine, une lettre du courtier me mentionnant que ma résiliation a été prise en compte et qu'elle prend effet le 01/07/2011, de même que les obligations antérieures sont dues.

Je reçois alors une lettre me mentionnant que je leur dois 35€ puis une lettre pour rappel du recouvrement.

Est-ce que je suis dans mes droits si je conteste le paiement de ce recouvrement? Ne suis-je pas protégé contre telle menace qui se rapproche du harcèlement?

Par **Nico37**, le **07/12/2011** à **00:25**

Déjà Aviva est un assureur et non une mutuelle ; donc l'éthique oubliez ! Après faut reprendre de façon précise la situation d'un point de vue chrono pour savoir quand vous n'aurez plus à régler.
J'imagine que c'est tranché : que s'est-il précisément passé ?